

## Colomiers : passage aux 30 km/h à partir du 1er juillet 2024



Engagée de longue date dans de nombreuses actions en matière de transition écologique, la Ville de Colomiers passera aux 30 km/heure sur tout son territoire à partir du 1er juillet 2024.

*"Afin que la mesure soit le plus lisible possible, il nous est apparu préférable d'enclencher ce dispositif en une seule étape sur l'ensemble des voiries de la commune. Le 30 km/heure deviendra ainsi la règle : seule une vingtaine d'axes, comme certains boulevards et avenues, resteront à 50 km/h",* précise Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole.

### **+ de sécurité, - de pollution**

**Le choix de la Ville de Colomiers revêt plusieurs enjeux et objectifs :**

- o La sécurité des usagers et un meilleur partage de la voirie,**
- o La diminution de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre (GES),**
- o L'amélioration du bien-être des habitantes et des habitants avec une ville plus apaisée.**

*"En abaissant la vitesse à 30 km/h, on limite les phases d'accélération et par conséquent les émissions de GES et de particules fines, détaille Martine Berry-Sévennes, Adjointe à Mme le Maire déléguée à la Transition écologique, au patrimoine naturel et aux mobilités. L'énergie nécessaire pour passer de 30 km/h à 50 km/h est 2,25 fois plus grande : en réduisant la vitesse en ville à 30 km/h, on limite donc la quantité d'énergie consommée ce qui a un impact direct sur les émissions polluantes en ville et sur la consommation d'essence ou de gazole."*

## **Report vers des mobilités douces**

**Avec près de 60 km de pistes et voies cyclables sur son territoire, la Municipalité anticipe également déjà le report modal des usagers vers d'autres types de mobilités, comme le vélo, la marche ou les transports en commun.** *"Cet effet est observé dans d'autres territoires qui ont déjà expérimenté le 30 km/h : assez rapidement, un grand nombre d'usagers utilise d'autres moyens de transports, comme le vélo", confirme Martine Berry-Sévennes.*

*"Il nous semble pertinent d'informer les usagers de ces évolutions dès ce mois de février pour une mise en oeuvre à l'été, afin de prendre le temps de mener les actions de communication, de pédagogie et de sensibilisation nécessaires le plus en amont possible", ponctue Karine Traval-Michelet.*

## **Colomiers, ville pionnière en matière de mobilités**

**Ville nouvelle construite pendant la période de l'urbanisme moderne et du tout voiture, Colomiers a toujours été pionnière en matière de mobilités :**

- o arrivée du train et du tram dès le XIXe siècle,**
- o construction de la première rocade urbaine régionale pour canaliser le trafic de transit,**
- o création dès 1993 du premier TER métropolitain avec l'intégration tarifaire entre les gares de Colomiers et des Arènes à Toulouse, renforcée par la mise en place de la navette cadencée à partir de 2003,**
- o mise en place d'un réseau de bus communal puis adhésion à Tisséo en 2016 et renforcement de la desserte avec le Linéo 2,**
- o déploiement de près de 7 km de réseau express vélo sur son territoire, pour atteindre près de 60 km de pistes et voies cyclables,**

**o aménagement transitoire de 'corona-pistes' pendant la crise sanitaire de 2020, ouvrant la voie de la transformation des boulevards en rue en limitant leur vitesse à 30km/heure,**

**o expérimentation de la Rue aux enfants,**

**o arrivée prochaine du métro avec deux stations à Colomiers, à horizon 2028,**

**o premier axe du déploiement du service express régional métropolitain - SERM, le « RER toulousain » , à partir de 2028 avec une offre cadencée renforcée de 5h à 23h, en articulation avec le covoiturage et les modes actifs.**

---

**Votre contact**

**Dimitri Foltran**

Direction de la communication

05 61 15 24 42

[dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr](mailto:dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr)